



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 95127

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'application, dans son ministère, du principe décidé en 2007 du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'application dans son ministère du principe décidé en 2007 du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire applique effectivement le principe, arrêté depuis 2007, du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Ainsi, le projet annuel de performance 2011 présenté au Parlement intègre bien ce principe. Il prévoit un « schéma d'emplois » (baisse effective des effectifs sur une année) de 450 équivalents temps plein (ETP) pour les permanents, pour une prévision de départs en retraite de 890 ETP. Le taux de suppressions d'emplois appliqué est bien de 50 %.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95127

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13226

Réponse publiée le : 28 décembre 2010, page 13952